

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	30 Novembre 2021
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Yves VEYRENC
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	Excusé	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	Excusée
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Emmanuelle AILLOUD

1. Développement économique : aide aux commerces :

Le président rappelle que le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région et le règlement sur les aides économiques afin de permettre l'attribution d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le bureau a délégation pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions. Une enveloppe de 30 000 € a été inscrite au BP 2021. Depuis 2019, 10 aides ont été attribuées par la communauté de communes pour un montant total de 37108.00 €, la région a attribué (ou va attribuer) 74329.00 € d'aide pour un montant total de travaux de 493 892.18 € HT sur notre territoire.

Trois nouvelles demandes ont été reçues, et les dossiers ont été instruits par la Chambre de commerce et d'industrie ; ils rentrent bien dans le cadre du règlement d'attribution validé par le Conseil communautaire.

1.1 Pharmacie de Jaujac :

De la part de Mme Caroline BEGON pour la SARL Pharmacie des orgues. Son projet consiste à déménager la pharmacie d'un local de moins de 50 M² vers un local de 124 M². Cela va permettre à la pharmacie d'agrandir sa surface de vente, de développer un service d'orthopédie, de proposer de nouvelles gammes pharmaceutiques, d'accueillir des VEH (véhicules handicapés, fauteuils roulants électriques ou manuels). Elle envisage aussi de créer un nouvel emploi de préparateur en pharmacie. Les devis présentés s'élèvent à 60 790.00 € HT plafonnée à 50 000.00 € HT. La demande de financement est de 10 000.00 € pour la Région et 5 000.00 € pour la CDC.

1.2 L'Atelier du Pain Boulangerie-Pâtisserie à Lalevade d'Ardèche :

De la part de M. Goulven MAGOT-DUSSOT, boulanger-pâtissier à Lalevade d'Ardèche. Son projet consiste à des travaux d'isolation de la façade par l'extérieur et acquisition de nouveaux équipements pour la production, pour un montant global de 77 009.00 € HT. La demande de financement est de 10 000.00 € pour la Région et 5 000.00 € pour la CDC.

1.3 Auberge de Barnas :

De la part de M. Marc VOLDERS, Président de la SAS « Auberge de Barnas ». Son projet consiste à des travaux d'agencement de l'espace et d'investissement en matériel de cuisine. Les travaux prévus suivant devis s'élèvent à 19 475.44 € HT. La demande de financement est de 1948.00 € pour la CDC, la région a déjà attribué 5 000.00 € dans le cadre de l'aide pour soutenir les commerçants victimes de la crise sanitaire et économique.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Attribution de subventions aux associations :

Le Président propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux deux associations ayant transmis une demande à ce jour et rentrant dans les critères de notre CDC (intercommunal, actions jeunes....etc) :

2.1 Club badminton : participation d'une jeune de Jaujac au championnat de France jeunes en simple, double et mixte du 11 au 14.11.2021 à Mulhouse pour un budget de 710.29 € (inscription, trajet, hébergement, repas) financé conjointement par le club la famille, et les aides. Il est proposé d'attribuer une subvention de 200 €.

2.2 EHPAD Jaujac Résidence Rochemure : la résidence Rochemure, en partenariat avec le centre culturel *Les Quinconces* de Vals-les-Bains, porte le projet « Le cirque, un tremplin de résilience ». Il consiste à accueillir les acteurs culturels de la compagnie SID au sein de la structure d'accueil médicalisée (résidence, spectacle, expérimentations, échanges, et ateliers avec les résidents). Les proches des résidents et les différents services de l'EHPAD seront invités à participer au projet. Un film court sera réalisé afin de le diffuser aux familles, aux autres EHPAD du même groupe (Lalevade d'Ardèche, Thueyts, Privas), ainsi qu'à l'école de Jaujac. Une exposition photo retraçant les temps forts du projet sera également mise en place au sein de l'établissement, et un vernissage sera organisé si les conditions sanitaires le permettent.

Il est proposé d'attribuer à la Résidence Rochemure la subvention sollicitée, dont le montant s'élève à 515 €.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Finances : admission en non valeur :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 16/07/2020 portant délégation du conseil communautaire au Bureau communautaire pour se prononcer sur l'admission en non-valeur dans la limite de 5 000€. Dans le but d'apurer la comptabilité, la perception a dressé l'état des créances éteintes. Le Président propose d'accéder à la demande d'apurement de créances éteintes présentée par la perception pour un montant global de 1175.02 € sur le budget principal.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Office de Tourisme : Tarifs partenariats 2022

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire que chaque année des « tarifs partenaires » sont fixés pour les différentes catégories d'hébergeurs, de prestataires et pour les Thermes de Neyrac les Bains prenant en compte les diverses prestations réalisées par l'OT en fonction de la visibilité souhaitée par le professionnel.

Le bilan des trois dernières années sans augmentation significative et le contexte de la covid 19, ont contribué à modifier les formules (prestations offertes) et les tarifs en les rendant plus attractifs, en fonction du nombre de locations. Il propose également de s'inscrire davantage dans une démarche qualité et de protection de l'environnement en limitant la diffusion papier, des formules payantes et des prestations optionnelles en fonction des besoins des professionnels.

CDC ASV		Tarifs 2022		Tarifs 2022 OPTIONS		
		formule 1	formule 2	être accompagné	développer sa photothèque	diffuser ses vidéos
hotels		140 €	255 €	30 €	50 €	20 €
campings	jusqu'à 20 empl.	100 €	jusqu'à 20 empl. 140 €			
	de 21 à 60 empl.	140 €	de 21 à 60 empl. 190 €			
	à partir de 61 empl.	190 €	à partir de 61 empl. 255 €			
groupes	moins de 50 pers	140 €	moins de 50 pers 190€			
	à partir de 50 pers	190 €	à partir de 50 pers 255 €			
restos		80 €	150 €			
hotels restos		210 €	340 €			
meublés/insolites	1er meublé/insolite	50 €	1er meublé/insolite 80 €			
	1er meublé/insolite	30 €	1er meublé/insolite 30 €			
chambres d'hôte/aires de service	1 chambre	50 €	1 chambre 80 €			
	2 chambres	80 €	2 chambres 120 €			
	de 3 à 5 chambres	120 €	de 3 à 5 chambres 170 €			
SUPPLEMENT HORS CDC		QUELQUE SOIT LA FORMULE +70€				

Tarif pour les Thermes de Neyrac les Bains :

Il propose d'appliquer pour 2022 le tarif de 2240€ pour les Thermes de Neyrac les Bains en application des tarifs pour les hébergements, le restaurant et la promotion générale de la Station Thermale (visibilité sur le site internet ...).

Partenaires PUB :

LES TARIFS PARTENARIAT 2022		
Vous êtes:		Vous êtes de la Communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans
ACTIVITE PRINCIPALE	Formule PLUS	Formule VISIBILITE
Associations	20 €	50 €
Sites touristiques, Musées	60 €	100 €
Activité de sport et de loisirs	60 €	100 €
Artistes/ Bien-Etre / Producteurs/ Commerçants/ Prestataires de services	40 €	80 €
ACTIVITE SECONDAIRE (petite restauration)	30 €	40 €
OPTIONS		
ETRE ACCOMPAGNÉ : Séance individuelle	30 €	30 €
DEVELOPPER VOTRE PHOTOTHEQUE	50 €	50 €
Vous êtes:		Vous êtes HORS de la Communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans
Formule / catégorie	+ 20€	+ 20€

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Divers :

Organigramme : le président fournit et explique le nouvel organigramme fonctionnel de la CDC pour une bonne information des élus, suite à une réorganisation interne des missions et des postes.

PLUi : l'enquête est en cours et les commissaires enquêteurs sont à la disposition des administrés durant les permanences affichées. L'enquête se déroule bien.

Etablissement de santé « La condamine » à Thueyts (groupe privé Korian) : des informations dans la presse font état d'une éventuelle fusion de l'établissement de Thueyts avec un établissement sur Montélimar. Nous n'avons pas d'information sur son éventuelle fermeture. Il représente 60 lits et 45 emplois. Une vigilance et la mobilisation de tous est demandé pour défendre ce dossier.

PNR : Lynda Bouet informe les membres du Bureau que l'élue en charge de notre territoire est Mme Chloé DELEUZE (Conseillère Régionale). Le plan de coopération va être relancé. Les techniciens de la CDC et du PNR vont se rencontrer le 17.01.2022.

La séance est levée à 19h35. L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Yves VEYRENC.